

DÉCISION N° 4/2001**du 21 mai 2001****du comité mixte institué par l'accord de reconnaissance mutuelle conclu entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique relative à l'inclusion d'organismes d'évaluation de la conformité dans les annexes sectorielles sur les équipements de télécommunications et sur la compatibilité électromagnétique**

(2001/814/CE)

LE COMITÉ MIXTE,

vu l'accord de reconnaissance mutuelle conclu entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique, et notamment ses articles 7 et 14,

considérant qu'il incombe au comité mixte de décider de l'inclusion d'un ou de plusieurs organismes d'évaluation de la conformité dans une annexe sectorielle,

DÉCIDE:

1. Les organismes d'évaluation de la conformité mentionnés dans l'annexe A sont inclus dans la liste d'organismes figurant dans la colonne «Accès américain au marché communautaire» de la section V de l'annexe sectorielle sur les équipements de télécommunications.
2. Les organismes d'évaluation de la conformité mentionnés dans l'annexe B sont inclus dans la liste d'organismes figurant dans la colonne «Accès communautaire au marché américain» de la section V de l'annexe sectorielle sur la compatibilité électromagnétique.
3. Les organismes d'évaluation de la conformité mentionnés dans l'annexe C sont inclus dans la liste d'organismes figurant dans la colonne «Accès américain au marché communautaire» de la section V de l'annexe sectorielle sur la compatibilité électromagnétique.
4. Les compétences spécifiques des organismes d'évaluation de la conformité mentionnés dans les annexes A, B et C, du point de vue des produits et des procédures d'évaluation de la conformité, sont convenues entre les parties, qui se chargeront de leur mise à jour.
5. La présente décision, établie en double exemplaire, est signée par les représentants du comité mixte autorisés à agir au nom des parties aux fins de la modification de l'accord. Elle prend effet à la date de la dernière signature.

Washington D.C., le 21 mai 2001.

Au nom des États-Unis d'Amérique

Catherine NOVELLI

Bruxelles, le 4 mai 2001.

Au nom de la Communauté européenne

Roderick ABBOTT

ANNEXE A

Organismes d'évaluation de la conformité américains ajoutés à la liste figurant dans la colonne «Accès américain au marché communautaire» de la section V de l'annexe sectorielle sur les équipements de télécommunications

Retlif Testing Laboratories

795 Marconi Avenue
Ronkonkoma, New York 11779
USA
Téléphone (1-631) 737 15 00
Télécopieur (1-631) 737 14 97

ANNEXE B

Organismes d'évaluation de la conformité communautaires ajoutés à la liste figurant dans la colonne «Accès communautaire au marché américain» de la section V de l'annexe sectorielle sur la compatibilité électromagnétique

Alcatel Espana SA

C/Ramírez de Prado 5
E-28045 Madrid
Téléphone (34) 913 30 44 55
Télécopieur (34) 913 30 56 52

EMCEC Oy

PO Box 19
FIN-02601 Espoo
Téléphone (358) 42 45 45 41
Télécopieur (358) 42 45 45 43 22

SGS Fimko Ltd

PO Box 30
FIN-00211 Helsinki
Téléphone (358-9) 69 63 61
Télécopieur (358-9) 696 32 61

ANNEXE C

Organismes d'évaluation de la conformité américains ajoutés à la liste figurant dans la colonne «Accès américain au marché communautaire» de la section V de l'annexe sectorielle sur la compatibilité électromagnétique**Retlif Testing Laboratories**

795 Marconi Avenue
Ronkonkoma, New York 11779
USA
Téléphone (1-631) 737 15 00
Télécopieur (1-631) 737 14 97

Analab L.L.C.

PO Box 34
Spring Hill Road
Sterling, Pennsylvania 18463
USA
Téléphone (1-570) 689 39 19
Télécopieur (1-570) 689 93 60

Integrity, Testing & Design, an Entela Company

37-7 Ayer Road
Littleton, Massachusetts 01460
USA
Téléphone (1-616) 248 96 08
Télécopieur (1-616) 247 75 27

Compliance Certification Services, Inc.

561F Monterey Road
Morgan Hill, California 95037
USA
Téléphone (1-408) 463 08 85
Télécopieur (1-408) 463 08 88

Northwest EMC, Inc.

22975 NW Evergreen Parkway, Suite 400
Hillsboro, Oregon 97124
USA
Téléphone (1-503) 844 40 66
Télécopieur (1-503) 844 38 26
